

**VILLE DE CHAUMES EN BRIE (77390)**
**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**
**Date de la convocation**

30.03.2017

**Date d'affichage**

30.03.2017

Le treize avril deux mille dix-sept, vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GUYONNAUD, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Jean-Paul GUYONNAUD, Francis PERSONNE, Nadine URSULET, Mathieu ARLANDIS, Eliane NORET, Marie-Pierre CHEVALLIER, Anne BONIN, François GONDAL, Sylvie CONDAMINET, Emmanuel DEPOTS, Stephen BUSK, Eddy MARSAL, Jean-Claude SIMON, François VENANZUOLA, Nathalie DUTRIAUX, Stéphane BOLATRE, Alain PINÇON, Laurent RENOULLEAU

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Colette MARECHAL donne pouvoir à Francis PERSONNE, Guylaine FREUND donne pouvoir à François GONDAL, Flavien CARCAUD donne pouvoir à Sylvie CONDAMINET, Nathalie MAURIZE donne pouvoir à Mathieu ARLANDIS, Emmanuel ANTHOINE donne pouvoir à François VENANZUOLA

**Le ou les membres absent(s) :**

Nombre de Membres :	23
En exercice :	23
Présents :	18
Absent(s) représenté(s) :	5
Absent(s) :	0

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H11.

Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Eliane NORET.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 23 février 2017
2. Approbation des décisions du 23 février au 13 avril 2017
3. Budget ville - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2016
4. Budget ville - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016
5. Budget ville - Affectation des résultats de l'exercice 2016
6. Vote des 4 taxes
7. Budget ville - Vote du budget primitif pour l'exercice 2017
8. Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016
9. Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016
10. Clôture du budget annexe Eau et Assainissement
11. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017
12. Indemnité de conseil allouée au receveur
13. Carte IMAGINE'R - Renouvellement du contrat de vente et participation communale - Année scolaire 2017/2018

14. Communauté de Communes "Brie des Rivières et Châteaux" (CCBRC) – Désignation des représentants aux commissions
15. Election de cinq représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
16. Rétrocession de voirie de la parcelle cadastrée section AD 471 par les copropriétaires de la parcelle AD 471 - 18 bis rue René Quinton
17. SDESM -Adhésion des communes de Nangis et Avon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la séance de la manière suivante :

- Supprimer les points suivants de l'ordre du jour :
  - ➔ Indemnité de conseil allouée au receveur
  - ➔ Rétrocession de voirie de la parcelle cadastrée section AD 471 par les copropriétaires de la parcelle AD 471 - 18 bis rue René Quinton

Le conseil municipal valide la suppression des points relatifs au transfert à l'indemnité de conseil allouée au receveur et de la rétrocession de voirie de la parcelle cadastrée section AD 471 par les copropriétaires de la parcelle AD 471 - 18 bis rue René Quinton.

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte rendu du 23 février 2017**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le compte rendu du 23 février 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2017.

### **2 - Notification des décisions du 23 février au 13 avril 2017**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 2016-038 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

Sur proposition du Maire :

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au cours de la période du 23 février au 13 avril 2017, en application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales (cf. : tableau en annexe).

<b>EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE</b>				
<b>PERIODE DU 23 FEVRIER AU 13 AVRIL 2017</b>				
D007/2017	23/02/2017	Signature d'une convention de stage entre la Mairie de Chaumes en Brie et l'organisme de formation AGRO FORM: pour : Mademoiselle MANSOUR Mélissa	0	Le Maire
D008/2017	17/03/2017	Signature d'un contrat de maintenance des logiciels d'urbanisme - INFO TP	1 940 € HT	Le Maire
D009/2017	29/03/2017	Signature d'une convention de stage entre la Mairie de Chaumes en Brie et le Lycée Simone Signoret de Vaux le Penil pour : Mademoiselle ABDEN Mélissa	0	Le Maire
D010/2017	03/04/2017	Signature du contrat relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme avec la SARL Alexandrine FARHI – Urbanence - Complément	4476 € TTC	Le Maire

### **3 - Budget ville - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2016**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L2121-31,  
**VU** l'instruction M14 en date du 1<sup>er</sup> Août 1996, relative aux procédures budgétaires et comptables des collectivités et établissements publics locaux, modifiée et complétée  
**VU** le budget primitif de la commune pour l'année 2016 et ses décisions modificatives,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter par le Maire, le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer en 2016,
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**ADOpte** le Compte de Gestion de l'année 2016.

### **4 - Budget ville - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;  
**VU** l'instruction M14 en date du 1<sup>er</sup> Août 1996, relative aux procédures budgétaires et comptables des collectivités et établissements publics locaux, modifiée et complétée  
**VU** la délibération 2017-012 du 13 avril 2017 adoptant le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2016 ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du Compte Administratif 2016 du Budget Communal.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, **à l'unanimité**, Monsieur Mathieu ARLANDIS, 2<sup>ème</sup> maire-adjoint, est désigné pour présider la séance. Il expose au Conseil Municipal que les résultats du Compte Administratif 2016 s'établissent comme suit :

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Section Investissement</b>	
Dépenses	3 019 745,24 €	Dépenses	4 812 591,94 €
Recettes	3 498 873,14 €	Recettes	4 996 221,16 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>479 127,90 €</b>	<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>183 629,22 €</b>
Excédent antérieur reporté	782 945,91 €	Excédent antérieur reporté N-1	196 838,43 €
Résultat de fonctionnement	1 262 073,81 €	Solde d'exercice hors restes à réaliser	380 467,65 €

Le résultat global de l'exercice 2016 est fixé 662 757,12 €  
Les restes à réaliser pour l'année 2016 s'élèvent à un solde négatif de 28 624,27 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat global de clôture de l'exercice 2016 se solde par un excédent de 1 642 541,46 € se décomposant comme suit :

Résultat de fonctionnement	1 262 073,81 €
Résultat d'investissement	380 467,65 €
<b>Résultat global de clôture de l'exercice</b>	<b>1 642 541,46 €</b>

Il est ensuite procédé au vote, sans la présence du maire et sous la présidence de Monsieur Mathieu ARLANDIS, 2ème maire-adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**, le Maire n'ayant pas pris part au vote :  
Pour : 16 ; Contre : 6 (E. ANTHOINE, S. BOLATRE, N. DUTRIAUX, L. RENOULLEAU, JC. SIMON, F. VENANZUOLA), Abstention : 0.

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2016.

### **5 – Budget ville - Affectation des résultats de l'exercice 2016**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;  
**VU** la délibération n° 2017-013 du 13 avril 2017 adoptant le Compte Administratif 2016 du Budget Communal,

**CONSIDERANT** les restes à réaliser validés par le trésorier de Melun se décomposant comme suit :

Dépenses	78 624,27 €
Recettes	50 000,00 €
Déficit	<b>28 624,27 €</b>

**CONSIDERANT** l'obligation d'affecter les résultats de l'exercice N-1 à l'exercice N ;

Le Maire,

- Donne lecture aux membres du Conseil Municipal du résultat de clôture de l'exercice 2016 qui se solde par un excédent se décomposant ainsi :

Résultat de fonctionnement	1 262 073,81 €
Résultat d'investissement	380 467,65 €
Restes à réaliser (Déficit)	<b>28 624,27 €</b>

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **à la majorité** :  
Pour : 17; Contre : 5 (E. ANTHOINE, S. BOLATRE, N. DUTRIAUX, L. RENOULLEAU, F. VENANZUOLA)  
Abstention : 1 (JC. SIMON)

- **DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

au compte R001	380 467,65 €
au compte R002	912 361,50 €
au compte 1068	<b>349 712,31 €</b>

- **DIT** que les restes à réaliser seront repris au Budget Primitif de l'année 2017.

### **6 – Vote des 4 taxes**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

VU la loi de finances ;  
VU l'état 1259 de l'année 2017 ;

**CONSIDERANT** que le conseil municipal a compétence pour fixer la fiscalité locale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

Pour : 17, Contre : 0; Abstention : 6 (E. ANTHOINE, S. BOLATRE, N. DUTRIAUX, L. RENOULLEAU, J.C. SIMON, F. VENANZUOLA)

- **FIXE** les taux d'imposition de l'année 2016 de la manière suivante :

Taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	24,21
Taxe sur le Foncier Bâti	29.48
Taxe sur le Foncier Non Bâti	71,60
C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises)	N/A

- **DIT** que ces taux seront applicables sur les bases qui ont été notifiées par les services de l'État.

### **7 – Budget ville - Vote du budget primitif pour l'exercice 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L2311-1 et suivants et D.1612-1,

VU l'instruction M14 en date du 1<sup>er</sup> août 1996, relative aux procédures budgétaires et comptables des collectivités et établissements publics locaux, modifiée et complétée,

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° 2017-012 du 13 avril 2017 adoptant le compte de gestion du Trésorier de Melun pour l'année 2016,

VU la délibération n° 2017-013 du 13 avril 2017 adoptant le compte administratif de l'année 2016,

VU la délibération n° 2017-014 du 13 avril 2017 portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2016,

VU la délibération n° 2017-015 du 13 avril 2017 fixant les taux de la fiscalité de l'année 2016,

**CONSIDERANT** que le budget 2017 reprend l'affectation du résultat et les restes à réaliser de l'année 2016,

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

Pour : 17, Contre : 5 (E. ANTHOINE, S. BOLATRE, N. DUTRIAUX, L. RENOULLEAU, F. VENANZUOLA), Abstention : 1 (J.C. SIMON).

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'année 2017 pour la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	1 450 051,60	1 450 051,60 €
Section de Fonctionnement	4 047 565,25 €	4 047 565,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 497 616,85 €</b>	<b>5 497 616,85 €</b>

### **8 - Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer en 2016,

**CONSIDERANT** l'exactitude des écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **à la majorité** :

Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 1 (S. BOLATRE).

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion « Eau et Assainissement » dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 – Budget « Eau et Assainissement ».

### 9 - Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016

**VU** la délibération n° 2017-017 du 13 avril 2017 adoptant le compte de gestion du budget « Eau et Assainissement » pour l'année 2016,

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du Compte Administratif du budget « Eau et Assainissement » 2016.

**A l'unanimité**, Monsieur Mathieu ARLANDIS, 2ème maire-adjoint est désigné pour présider la séance.

Monsieur Mathieu ARLANDIS donne lecture, au Conseil Municipal, des résultats du Compte Administratif « Eau et Assainissement » 2016, qui s'établissent comme suit :

<b>Tableau (A)</b>			
<b>Section d'Exploitation</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses d'exploitation	639 195,73 €	Dépenses d'investissement	300 926,74 €
Recettes d'exploitation	334 119,02 €	Recettes d'investissement	811 645,98 €
Déficit d'exploitation	305 076,71 €	Excédent d'investissement	510 719,24 €
Excédent antérieur reporté	1 031 301,79 €	Excédent antérieur reporté	476 054,40 €
Résultat d'exploitation	726 225,08 €	Solde d'investissement hors restes à réaliser	986 773,64 €

Le résultat global de l'exercice 2016 est fixé à 205 642,53€.

Les restes à réaliser pour l'année 2016 s'élèvent à un déficit de 232 438,00 €

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat global de clôture de l'exercice 2016 se solde par un excédent de 1 712 998,72 € se décomposant ainsi :

Résultat d'exploitation	726 225,08 €
Résultat d'investissement	986 773,64 €
Résultat global de clôture	1 712 998,72 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 2 (S. BOLATRE, L. RENOULLEAU).

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget « Eau et Assainissement » 2016 selon le tableau (A).

## 10 - Clôture du budget annexe Eau et Assainissement

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2016-038 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**
  - de procéder à la clôture du budget annexe eau et assainissement au 31/12/2016
  - de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dans le budget de la commune par le comptable assignataire
  - d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
- **ACCEPTE** la mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence eau et assainissement ainsi que le transfert des emprunts et des subventions transférables à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir entre la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » et la commune.

## 11 - Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction M14 précisant les modalités de vote par nature ;

**VU** les bilans financiers présentés par ces associations ;

**VU** la délibération n° 2017-016 du 13 avril 2017 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'année 2017;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11; Contre : 7 (E. ANTHOINE, S. BOLATRE, N. DUTRIAUX, C. MARECHAL, F. PERSONNE, L. RENOULLEAU, F. VENANZUOLA); Abstention : 5 (A. BONIN, S. BUSK, S. CONDAMINET, E. MARSAL, JC. SIMON).

Madame MAURIZE et Monsieur M. ARLANDIS ne prennent pas part au vote.

- **DECIDE** d'allouer une subvention pour l'année 2017 aux associations, telles qu'indiquées dans le tableau en annexe.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année en cours.

## **12 - Carte IMAGINE'R - Renouvellement du contrat de vente et participation communale - Année scolaire 2017/2018**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la carte Imagin'R mise en place pour le transport scolaire pour les étudiants, collégiens, lycéens, ou apprentis en formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat ayant moins de 26 ans,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre en charge une partie du montant de l'abonnement pour les élèves habitant la commune et utilisant les transports pour les collèges de Seine-et-Marne,

**CONSIDERANT** que la commune peut participer au financement de l'abonnement à hauteur de 35,00 euros (trente-cinq euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** la participation de la commune sur l'abonnement de la carte IMAGINE'R, d'un montant de 35,00 € (trente-cinq euros) sur l'abonnement, pour chaque élève habitant la commune et fréquentant les collèges de Seine-et-Marne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de vente avec le GIE COMUTITRES et tous les documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'année en cours.

## **13 - Communauté de Communes "Brie des Rivières et Châteaux" (CCBRC) – Désignation des représentants aux commissions Local**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du CGCT modifié par la loi du 9 mars 2015.

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 35-1,

**VU** l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/28 du 30 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,

**VU** l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/40 en date du 3 mai 2016 portant délimitation du périmètre du projet de création d'une communauté de communes sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

**VU** la délibération de la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » du 28 mars 2017 créant 15 commissions thématiques,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de Chaumes-en-Brie de désigner ses représentants dans les différentes commissions ;

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant pour chacune des commissions ;

Le maire soumet alors au conseil municipal, la composition de ces commissions :

## Commissions - Représentants de Chaumes-en-Brie

		Titulaires			Suppléants			Candidat Supp.
1	Eau potable	Guyonnaud			Bonin			
2	Assainissement/Gémapi	Anthoine			Pinçon			
3	Finances	<i>Tous les maires</i>			<i>Désignés par les maires</i>			
4	Développement économique	Guyonnaud			Noret			Anthoine
5	Culture et tourisme	Gondal			Arlandis			
6	Mutualisation	Arlandis			Marsal			
7	Collecte des déchets et OM	Gondal			Carcaud			
8	Enfance et jeunesse	Guyonnaud			Chevallier			
9	Aménagement de l'espace et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Chevallier			Condaminet			
10	Aide à domicile et logement	Noret			Chevallier			
11	Protection et mise en valeur du Patrimoine	Chevallier			Marsal			
12	Petite enfance	Chevallier						
13	Aménagement et développement numérique	Gondal			Simon			
14	Promotion des événements et équipements sportifs	Gondal			Noret			
15	Mobilité et transports	Noret			Arlandis			

Mise aux voix, cette proposition est adoptée, à l'unanimité.

Et transmet cette délibération au président de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux »

#### **14 - Election de cinq représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2014-050 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

**VU** la délibération n°2014-017 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 portant sur l'élection de quatre représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**VU** la délibération n°2016-031 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016 portant sur l'élection de quatre représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la démission de Monsieur Deniset.

**VU** l'arrêté n°A001/2017 du 28 février 2017 modifiant les délégations de Madame Eliane NORET, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, en la chargeant notamment par délégation de l'action sociale : CCAS,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le nombre de postes de représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la délégation de Madame NORET en le portant à 5 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'avoir la validation du conseil municipal pour modifier le nombre de postes de représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le maire rappelle la liste des quatre membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- Madame Marie-Pierre CHEVALLIER
- Madame Colette MARÉCHAL
- Monsieur Francis PERSONNE
- Madame Nadine URSULET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du nombre de postes de représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en les portant à 5.
- **RAPPELLE** la liste membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
  - Madame Marie-Pierre CHEVALLIER
  - Madame Colette MARÉCHAL
  - Monsieur Francis PERSONNE
  - Madame Nadine URSULET
  - Madame Eliane NORET
- **TRANSMET** cette délibération au président du conseil d'administration de la Centre Communal d'Action Sociale de Chaumes en Brie.

### **15 - SDESM -Adhésion des communes de Nangis et Avon**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33 ;

**VU** la délibération n° 2017-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Nangis et Avon ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Le Maire,

  
Jean-Paul GUYONNAUD

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

N° DELIBERATIONS	OBJET
2017-010	Approbation du compte rendu du 23 février 2017
2017-011	Approbation des décisions du 23 février au 13 avril 2017
2017-012	Budget ville - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2016
2017-013	Budget ville - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016
2017-014	Budget ville - Affectation des résultats de l'exercice 2016
2017-015	Vote des 4 taxes
2017-016	Budget ville - Vote du budget primitif pour l'exercice 2017
2017-017	Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016
2017-018	Budget "eau et assainissement" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016
2017-019	Clôture du budget annexe Eau et Assainissement
2017-020	Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017
2017-021	Carte IMAGINE'R - Renouvellement du contrat de vente et participation communale - Année scolaire 2017/2018
2017-022	Communauté de Communes "Brie des Rivières et Châteaux" (CCBRC) – Désignation des représentants aux commissions
2017-023	Election de cinq représentants de la commune auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2017-024	SDESM -Adhésion des communes de Nangis et Avon

**Feuille de présence  
Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2017**

	NOM et PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR	
			NOM	SIGNATURE
1	Monsieur GUYONNAUD			
2	Madame URSULET			
3	Monsieur ARLANDIS			
4	Madame NORET			
5	Monsieur GONDAL			
6	Monsieur DEPOTS			
7	Madame CHEVALLIER			
8	Madame MARECHAL		PERSONNE	
9	Monsieur PERSONNE			
10	Madame BONIN			
11	Madame CONDAMINET			
12	Madame FREUND	Donne pouvoir à Gondal. F.	Gondal. F.	
13	Monsieur BUSK			
14	Monsieur CARCAUD	Donne pouvoir à	Sylvie CONDAMINET	
15	Monsieur MARSAL			
16	Monsieur PINÇON			
17	Madame MAURIZE	Donne pouvoir à	M <sup>r</sup> ARLANDIS	
18	Monsieur SIMON			
19	Monsieur VENANZUOLA			
20	Madame DUTRIAUX			
21	Monsieur ANTHOINE		VENANZUOLA	
22	Monsieur BOLATRE			
23	Monsieur RENOULLEAU			

17  
à droit

5

<p>Affiché le :</p> <p>Retiré de l'affichage le :</p>
--